



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Communiqué du SNUDI-FO Villejuif

Une délégation du SNUDI-FO Villejuif constituée de Julie Béguerie, Luc Bénizeau, Caroline Lenglet, Nathalie Miszczak et Cécile Mouré a été reçue, à la demande du syndicat, lundi 8 mars par Monsieur le Maire et madame l'adjointe au Maire à l'enseignement.

Lors de cet entretien où de nombreuses questions et revendications ont été abordées, la délégation du SNUDI-FO a demandé que, lors des grèves des agents territoriaux, Monsieur le Maire de Villejuif prenne la responsabilité de fermer les écoles dans lesquelles il est dans l'impossibilité d'assurer la réalisation du protocole sanitaire, faute de personnels présents.

Plusieurs Maires ont déjà pris de tels arrêtés (Arcueil, Boissy-St-Léger, Gentilly...). Il s'agit d'une mesure de précaution permettant de protéger les enfants (et par voie de conséquence leurs parents) et les personnels, au moment où la circulation de la COVID 19 dans le département et particulièrement dans les écoles de Villejuif s'accélère.

Lundi 15 mars au matin, le SNUDI-FO 94 est de nouveau intervenu auprès de madame l'adjointe au Maire pour porter cette demande de bon sens pour la journée du 16 mars, au moment où pratiquement toutes les écoles de la ville sont touchées par des cas positifs ou (et) cas contacts chez les enfants ou (et) les enseignants.

Madame l'adjointe au Maire nous a répondu que « cette question était à l'étude ».

Pour le SNUDI-FO 94 il est impossible de placer les collègues dans des situations impossibles, voire de danger. Une école maternelle ne peut fonctionner sans désinfection, sans ménage, sans aucune ATSEM, avec une seule agent pour 8 classes comme c'est le cas, par exemple pour la maternelle Wallon. Il est donc urgent qu'une décision de fermeture soit prise par le maire pour toutes les écoles dans lesquelles les services municipaux ne peuvent appliquer le protocole sanitaire et garantir une présence humaine correspondant au nombre d'enfants accueillis.

Villejuif le 15 mars 2021